

Note n° 33 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

8 septembre 2017



144 Bd de la Villette 75019 Paris
Tél : 01 56 39 30 20 - Fax : 01 43 67 62 14 - unrs@solidaires.org - www.solidaires.org



Note n° 33 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 7 septembre 2017

Information des Solidaires départementaux

Gard 30 : l'intersyndicale, réunie pour préparer l'action du 28 septembre, a décidé un encart publicitaire dans Midi-Libre, une lettre ouverte aux députés (sauf FN), une conférence de presse le lundi 25 septembre, un rassemblement devant la préfecture le 28 à 14 h 30 et une demande d'audience.

Haute-Marne 52 : l'inter-organisation CGT, FO, CFTC, CGC (très remuée), FSU, Solidaires (FGR-FP excusée) a constaté une grogne montante des retraité-e-s et a décidé une conférence de presse le vendredi 16, un rassemblement à 15 h dans les halls du marché avec prise de parole unitaire, suivi d'une manifestation jusqu'à la Préfecture où une motion sera déposée.

Meurthe-et-Moselle 54 : l'inter-organisations CGT, CFTC, FSU, Solidaires, a préparé la journée d'actions du 28 septembre, en présence de journalistes de l'émission « C'est dans l'air ». Elle invite à une conférence de presse le 21, appelée à une manifestation le 28 à 14 h 30 à Nancy, après un rendez-vous à la Préfecture à 14 h. Le tract insiste sur des éléments locaux, un service public de proximité et peu onéreux, le refus de la fermeture de bureaux de Poste, la baisse des effectifs au CHU...

Concernant le CIDCA 54 dont fait partie Solidaires, l'inter-organisations n'attend pas étonnamment de cette instance consultative, dans un contexte de réductions impopulaires des dépenses publiques, mais y tiendra toute sa place, notamment au sujet de l'utilisation des moyens financiers non négligeables octroyés par le président du Conseil départemental, fait rare méritant d'être souligné.

Sondage accompagnement du grand âge

Une majorité de personnes est concernée par la prise en charge du vieillissement et de la perte d'autonomie. La moitié des personnes en perte des capacités physiques préfère adapter leur domicile plutôt que d'aller dans un EHPAD. C'est seulement en cas de troubles cognitifs (Alzheimer...) qu'une majorité préfère intégrer un établissement spécialisé. Plus d'une personne sur deux se déclare inquiète de son propre vieillissement, de la crainte de la perte d'autonomie, et anticipe des solutions pour y faire face.

Près des 2/3 se déclarent inquiets quant à leur possibilité de pouvoir payer l'ensemble des services et aides, maintenant ou plus tard. Pour 9 personnes sur 10, la politique publique n'est pas adaptée aux défis du grand âge et de la perte d'autonomie... en raison du reste à charge trop important. Plus des 2/3 estiment insatisfaisante la prise en charge, et près de 3 sur 4 des plus de 64 ans sont insatisfaits. Les 2/3 (les 3/4 des plus de 65 ans) souhaitent la création d'un 5^e risque finançant la perte d'autonomie et la vieillesse et les 3/4 veulent un financement par la solidarité nationale (dont les départements et les communes).

Note revendication du 5^e risque est partagé par 12 millions de retraité-e-s... qui pourraient l'imposer en se retrouvant dans la rue le 28 septembre.

Trop de tutelles ?

700 000 personnes majeures sont protégées, puisque la moitié par un membre de la famille, un aidant familial.

Un rapport du Décret des droits estime que la tutelle est trop appliquée pour protéger des personnes vulnérables.

Un rapport de la Cour des comptes critique le manque de contrôle des tuteurs professionnels, car la réforme des tutelles de 2009 n'a pas donné les moyens, il faut 3 mois de délai pour décider car chaque jour coûte 1500 dollars.

Le rapport pointe des défauts d'information, de soutien, de formation et d'encadrement des tuteurs familiaux, qui doivent établir un inventaire de patrimoine et un compte annuel de gestion, négocier avec la personne vulnérable, éviter et affronter les conflits... Face au poids de la protection de son poche, les personnes fragilisées, malades, handicapées et leurs proches demandent au juge de faire appel à des professionnels. La priorité donnée à la famille pour devenir le tuteur/curatateur recule avec moins d'une protection sur deux.

Pour un mandat de l'Etat, la Cour des comptes demande la création d'un poste de délégué interministériel à la protection des majeurs pour rassembler et coordonner les ministères concernés (Justice, Affaires sociales, Santé).

Sommaire

- Information des Solidaires départementaux (30, 52 et 54)
- Sondage accompagnement du grand âge
- Trop de tutelles ?
- La santé, un luxe pour les femmes en situation de précarité
- Tarifs des Ehpad
- Comptes retraite de la Sécurité sociale
- Adaptation des logements

Bonne lecture et, pour la prochaine note, n'oubliez pas d'envoyer vos informations intéressantes tout le monde au Bureau de l'UNIRS

Note n° 33 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 7 septembre 2017

Information des Solidaires départementaux

Gard 30 : l'intersyndicale, réunie pour préparer l'action du 28 septembre, a décidé un encart publicitaire dans Midi-Libre, une lettre ouverte aux députés (sauf 1 FN), une conférence de presse le lundi 25 septembre, un rassemblement devant la préfecture le 28 à 14 h 30 et une demande d'audience.

Haute-Marne 52 : l'inter-organisation CGT, FO, CFTC, CGC (très remontée), FSU, Solidaires (FGR-FP excusée) a constaté une grogne montante des retraité-e-s et a décidé une conférence de presse le vendredi 16, un rassemblement à 15 h dans les halls du marché avec prise de parole unitaire, suivi d'une manifestation jusqu'à la Préfecture où une motion sera déposée.

Meurthe-et-Moselle 54 : l'inter-organisations CGT, CFTC, FSU, Solidaires, a préparé la journée d'actions du 28 septembre, en présence de journalistes de l'émission « C'est dans l'air ». Elle invite à une conférence de presse le 21, appelle à une manifestation le 28 à 14 h 30 à Nancy, après un rendez-vous à la Préfecture à 14 h. Le tract insiste sur des éléments locaux, un service public de proximité et peu onéreux, le refus de la fermeture de bureaux de Poste, la baisse des effectifs au CHU...

Concernant le CDCA 54 dont fait partie Solidaires, l'inter-organisations n'attend pas énormément de cette instance consultative, dans un contexte de réductions importantes des dépenses publiques, mais y tiendra toute sa place, notamment au sujet de l'utilisation des moyens financiers non négligeables octroyés par le président du Conseil départemental, fait rare méritant d'être souligné.

Sondage accompagnement du grand âge

Une majorité de personne est concernée par la prise en charge du vieillissement et de la perte d'autonomie. La moitié des personnes en perte des capacités physiques préfère adapter leur domicile plutôt que d'aller dans un EHPAD. C'est seulement en cas de troubles cognitifs (Alzheimer...) qu'une majorité préfère intégrer un établissement spécialisé. Plus d'une personne sur deux se déclare inquiète de son propre vieillissement, de la crainte de la perte d'autonomie, et anticipe des solutions pour y faire face.

Près des 2/3 se déclarent inquiets quant à leur possibilité de pouvoir payer l'ensemble des services et aides, maintenant ou plus tard. Pour 9 personnes sur 10, la politique publique n'est pas adaptée aux défis du grand âge et de la perte d'autonomie... en raison du reste à charge trop important. Plus des 2/3 estiment insatisfaisante la prise en charge, et près de 3 sur 4 des plus de 64 ans sont insatisfaits. Les 2/3 (les 3/4 des plus de 65 ans) souhaitent la création d'un 5^e risque finançant la perte d'autonomie et la vieillesse et les 3/4 veulent un financement par la solidarité nationale (dont les départements et les communes).

Notre revendication du 5^e risque est partagée par 12 millions de retraité-e-s... qui pourraient l'imposer en se retrouvant dans la rue le 28 septembre.

Trop de tutelles ?

700 000 personnes majeures sont protégées, presque la moitié par un membre de la famille, un aidant familial.

Un rapport du Défenseur des droits estime que la tutelle est trop appliquée pour protéger des personnes vulnérables.

Un rapport de la Cour des comptes critique le manque de contrôle des tuteurs professionnels, car la réforme des tutelles de 2009 n'a pas donné les moyens, il faut 5 mois de délai pour décider car chaque juge gère 3500 dossiers.

Le rapport pointe des défauts d'information, de soutien, de formation et d'encadrement des tuteurs familiaux, qui doivent établir un inventaire du patrimoine et un compte annuel de gestion, négocier avec la personne vulnérable, éviter et affronter les conflits... Face au poids de la protection de son proche, les personnes fragilisées, malades, handicapées et leurs proches demandent au juge de faire appel à des professionnels. La priorité donnée à la famille pour devenir le tuteur/curateur recule avec moins d'une protection sur deux.

Pour un sursaut de l'Etat, la Cour des comptes demande la création d'un poste de délégué interministériel à la protection des majeurs pour rassembler et coordonner les ministères concernés (Justice, Affaires sociales, Santé).

- Emplacement : inFORMER LES SALARIÉ-ES > Les publications > Bulletin UNIRS >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Note-no-33-aux-retraitees-et-retraites-adherent-a-Solidaires>